



Strasbourg, le 7 octobre 2025

« NO DEAL »

sur le TÉLÉTRAVAIL DANS LE RÉSEAU commercial !!

Lors de la 2^{ème} réunion de négociation, le 1^{er} octobre dernier, la Direction a fermement maintenu sa proposition de mise en place du télétravail **avec harmonisation du temps de travail dans les agences de la CEGEE.**

Pour la Direction, la mise en œuvre pérenne du télétravail en agence doit se faire dans des conditions permettant d'assurer la continuité d'ouverture et de service à la clientèle. En d'autres termes, la Direction prétend que s'il n'y a pas aménagement des horaires, l'accord de télétravail serait un accord « de chiffon », impossible à mettre en œuvre.

En réponse,

toutes les organisations syndicales se sont exprimées

POUR un accord de télétravail, mais

CONTRE la révision des horaires.

Les organisations syndicales ont ainsi affirmé d'une seule voix devant la Direction, leur détermination à négocier un accord de télétravail pour le Réseau, mais en aucun cas en échange de la révision des horaires d'agence. Pour vos représentants, les deux sujets doivent être décorrélés.

Face à la détermination des organisations syndicales, la Direction a levé la séance de négociation pour laisser à chacun jusqu'au 24 octobre prochain pour envisager d'autres options.